



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 20 Mars 2026

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 20 Mars 2026 à 20h00 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous les présidences de Messieurs Henri VERNERREY, Doyen de séance et Serge MINORET, Maire.

Présents : Serge MINORET, Emmanuel MAÎTRE, Florence SOUEGES, Philippe FAGOT, Claude GALLIOT, Julien MONTHIOUX, Henri VERNERREY, Jocelyne POURTEAU, Audrey MAJCICA, Maryline JEANNIN, Céline MAÎTRE, Catherine GROSBETY, Christelle PROST, Robert CALOIAN, Eric BEUQUE, Allison MICHEL-NOEL, Jean-Philippe JEUNE, Florence BOUTRY, Mathieu BONNORON, Virginie CORNU, Benjamin TUPINIER

Absents excusés : Pascal OLIVE, procuration donnée à Serge MINORET ; Sabine CHOLLET, procuration à Florence SOUEGES ; Christelle PROST, procuration à Allison MICHEL NOEL

Secrétaire de séance : Julien MONTHIOUX

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-Rendu du 24 février 2026
1. Election du Maire
 2. Détermination du nombre d'adjoints
 3. Election des adjoints
 4. Lecture de la Charte de l'Elu Local
 5. Approbation du Procès-verbal du 24 février 2026
- Questions diverses

1. Election du Maire

La séance a été ouverte par M. Gilbert GAVIGNET, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés mesdames et messieurs les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

M. Henri VERNERREY, doyen parmi les conseillers municipaux, prend la présidence de l'assemblée. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil élus le 15 mars 2026 dans la commune, dénombre 20 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Pendant son discours d'introduction, M. Henri VERNERREY remercie chaleureusement M. Gilbert GAVIGNET pour son engagement au cours de ses 25 années en tant que Maire.

M. Henri VERNERREY demande deux assesseurs parmi les conseillers afin de procéder au dépouillement du vote. (Mathieu BONNORON et Allison MICHEL-NOEL).

Il invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire

Il rappelle que vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Monsieur VERNEREY demande qui est candidat au poste de Maire :

Monsieur Serge MINORET se porte candidat.

1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 23

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- M. Serge MINORET : 22 voix

Au premier tour de scrutin, M. Serge MINORET, ayant obtenu la majorité absolue est élu Maire de CHEMAUDIN ET VAUX, et a été immédiatement installé.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1et L 2122-2;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui propose la création de 5 postes.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

3. Election des adjoints

Sous la présidence de M. Serge MINORET, élu Maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire constate la présentation d'une liste de 5 adjoints respectant la parité

- La liste de M. Julien MONTHIOUX

Vote des adjoints à bulletin secret

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de votants 23

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Liste de M. Julien MONTHIOUX : 23 voix

Le conseil municipal, après avoir procédé au vote au scrutin secret, élit au premier tour de scrutin, la liste composée de :

- **M. Julien MONTHIOUX, 1^{er} adjoint**
- **Mme Florence SOUEGES, 2^{ème} adjoint**
- **M. Emmanuel MAITRE, 3^{ème} adjoint**
- **Mme Maryline JEANNIN, 4^{ème} adjoint**
- **M. Benjamin TUPINIER, 5^{ème} adjoint**

4. Lecture de la Charte de l'Élu Local

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la charte de l'Élu local.

Questions diverses

- Une question est posée en ce qui concerne la répartition des indemnités des élus. La question n'a pas été tranchée.
- Les commissions ainsi que la nomination des conseillers délégués seront traitées au prochain conseil municipal
- Approbation des CFU et affectation des résultats traitées au prochain conseil
- Mise en place au CCAS lors du prochain conseil

Fin de la séance à 21 h 49

Le Maire

Le Secrétaire

Serge MINORET

Julien MONTHIOUX

Le Doyen de séance

Henri VERNERÉY

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2026-025 : Election du Maire

Délibération 2026-026 : Détermination du nombre d'adjoints

Délibération 2026-027 : Election des adjoints

Délibération 2026-028 : Lecture de la Charte de l'Elu Local